



**Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil
à l'appui
d'un projet de décret
portant validation des élections du Grand Conseil et du
Conseil d'Etat**

(Du 13 mai 2009)

Monsieur le président, Mesdames et Messieurs,

Par arrêté du 21 janvier 2009 et en application de la loi sur les droits politiques, du 17 octobre 1984, nous avons fixé au 5 avril 2009 les élections du Grand Conseil et du Conseil d'Etat.

Les opérations électorales se sont déroulées normalement et n'appellent aucune observation particulière.

Nous avons l'honneur de déposer sur le bureau:

1. Les procès-verbaux pour l'élection du Grand Conseil;
2. Les procès-verbaux de répartition des six districts;
3. Les procès-verbaux pour l'élection du Conseil d'Etat, pour les deux tours;
4. Les tableaux des résultats des élections publiés dans la Feuille officielle des jeudis 9 et 30 avril 2009.

Le nombre d'électrices et d'électeurs inscrits était de 129.206 le 5 avril 2009. La participation a été de 36.91% pour l'élection du Grand Conseil et de 37.12% pour l'élection du Conseil d'Etat. Ces taux sont très nettement inférieurs à 2005 (respectivement 44.18% et 44.45%) et 2001 (respectivement 44.11% et 44.17%).

Le 26 avril 2009, pour le second tour de l'élection au Conseil d'Etat, le nombre d'électrices et électeurs s'est monté à 129.265. La participation a été de 40.57%.

ÉLECTION DU GRAND CONSEIL

Les procès-verbaux indiquent que 46.983 électrices et électeurs ont voté valablement, le nombre de bulletins blancs s'élevant à 378, ce qui correspond à un taux de 0.79% (0.91% en 2005) et celui des bulletins nuls à 332, soit 0.70% (1.00% en 2005).

Répartition des sièges							
	Neuchâtel	Boudry	Val-de-Travers	Val-de-Ruz	Le Locle	La Chaux-de-Fonds	Total
Parti libéral-radical	13	11	3	5	3	6	41
Parti socialiste	12	8	4	3	1	8	36
POP - solidaritéS	2	1			3	4	10
Les Verts	5	3		1	1	4	14
UDC	4	3	1	1	1	4	14
PDC							
PEV							
Entente Cantonale							
Total	36	26	8	10	9	26	115

ÉLECTION DU CONSEIL D'ÉTAT – PREMIER TOUR

Le nombre de bulletins valables s'est élevé à 47.371, les bulletins blancs étaient au nombre de 348, ce qui correspond à un taux de 0,73% (0,70% en 2005) et on enregistrait 241 bulletins nuls, soit 0,50% (0,76% en 2005). La majorité absolue était de 23.686 voix.

Ont obtenu des suffrages:

Studer Jean	22.486
Ory Gisèle	20.155
Hainard Frédéric	14.512
Nicati Claude	12.577
Gnaegi Philippe	12.175
Haussener Olivier	11.793
Debély Roland	11.639
Lebel Calame Johanne	10.316
Fassbind-Ducommun Sylvie	9.684
Nussbaumer Bertrand	9.423
Cuche Fernand	9.375
Storrer Pierre-Alain	7.119
Clottu Raymond	5.918
Fivaz Fabien	5.838
Guyot Maria Angela	5.340
Marti Karim-Frédéric	4.927
Dupraz Cédric	4.829
Veya Jean-Pierre	4.735
Robert-Nicoud Florian	4.709
Ebel Marianne	4.526
Tschopp Robert dit Roby	4.026
Fernandez Eva	3.594
Konrad François	3.354
Rickenmann Laure	1.968
Martinez Vincent	1.689
Eichenberger Marc	1.573
Gasser Didier	1.335
Favre Roger	991
Pochon Jaques-Alain	965
Jäggi Lukas	441

Aucun candidat ni aucune candidate n'ayant obtenu la majorité absolue au premier tour, nous avons pris, dimanche 5 avril 2009, un arrêté de convocation des électrices et électeurs pour un second tour de scrutin le 26 avril 2009.

ÉLECTION DU CONSEIL D'ÉTAT – SECOND TOUR

Une candidate et cinq candidats ont été présentés, à savoir MM. Philippe Gnaegi, Frédéric Hainard et Claude Nicati sur la liste du Parti libéral-radical neuchâtelois ainsi que M. Jean Studer, M^{me} Gisèle Ory et M. Fernand Cuche sur la liste du Parti socialiste, Les Verts et Parti Ouvrier et Populaire POP.

Le nombre de bulletins valables s'est élevé à 52.071, les bulletins blancs étaient au nombre de 241, ce qui correspond à un taux de 0,46% et on enregistrait 135 bulletins nuls, soit 0,26%.

Ont été élus:

Studer Jean	avec 33.279 suffrages
Ory Gisèle	avec 32.819 suffrages
Hainard Frédéric	avec 29.546 suffrages
Nicati Claude	avec 28.701 suffrages
Gnaegi Philippe	avec 28.440 suffrages

A obtenu des suffrages:

Fernand Cuche	avec 20.573
---------------	-------------

Nous n'avons été saisi d'aucune réclamation ni d'aucun recours à l'échéance des délais (15 avril et 6 mai 2009).

CONCLUSION

En conclusion, nous vous prions de bien vouloir prendre en considération le présent rapport puis d'adopter le projet de décret ci-après.

Veillez agréer, Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, l'assurance de notre haute considération.

Neuchâtel, le 13 mai 2009

Au nom du Conseil d'Etat:

Le président,
R. DEBELY

Le chancelier,
J.-M. REBER

Décret
portant validation des élections
du Grand Conseil et du Conseil d'Etat

Le Grand Conseil de la République et Canton de Neuchâtel,
sur la proposition du Conseil d'Etat, du 13 mai 2009,
décède:

Article unique L'élection du Grand Conseil du 5 avril 2009 ainsi que l'élection du Conseil d'Etat des 5 et 26 avril 2009 sont validées.

Neuchâtel, le

Au nom du Grand Conseil:

Le président,

Les secrétaires,